

Présents avec voix délibérative (17) :

Jean-Marc ABBADIE, Viviane ARTIGALAS, Stéphane ARTIGUES, Jean-Claude BEAUQUESTE, Maryse CARRERE, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Laurent GRANDSIMON, Gérard HAURET-CLOS, Claude HEINTZ, Ange MUR, Noël PEREIRA DA CUNHA, Marie PLANE, Jean-Pierre PRAT, Dominique ROUX, Paul SADER, Claude TRESCAZES

Présents sans voix délibérative (6) :

Louis ARMARY, Chantal ROBIN RODRIGO, Emmanuelle BEGUE, Orange RAVELEAU, Karine PEIGNAUD, Francine MOURET

Personnes excusées :

David AOUSTIN, Régis BAUDIFFIER, Josette BOURDEU, Jean-Claude CASTEROT, Claude DAMBAX, Jean-Marie DUPONT, Vincent FONVIEILLE, Stéphanie LACOSTE, Chantal MORERA, Jean-Louis NOGUERE, Patricia SAYOUS.

Adeline AYELA, Jeanine DUBIE, José MARTHE.

Représentés avec pouvoir de vote (2) :

Régis BAUDIFFIER à Jean-Marc ABBADIE
Jean-Marie DUPONT à Viviane ARTIGALAS

Secrétaire de séance :

Claude HEINTZ

Mme la Présidente, Maryse CARRERE, préside ce conseil syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Mme CARRERE propose de rajouter des points à l'ordre du jour :

- 1/Validation du dernier compte rendu du conseil syndical
- 2/Proposition de renouvellement de CDD pour le poste de chargé de mission bois/forêt
- 2/Délibération relative au projet de valorisation des activités d'eaux vives sur le Gave de Pau

L'assemblée n'émet aucune objection pour modifier l'ordre du jour.

En introduction, Mme CARRERE évoque le fait que les comptes rendus du conseil syndical n'ont jamais été validés en séance. Le compte-rendu est validé par le secrétaire de séance et la Présidente puis il est envoyé à tous les délégués. Lorsque ces derniers ont des observations, celles-ci sont prises en compte mais sans validation officielle en séance. Désormais, pour respecter le cadre juridique, Mme CARRERE fera systématiquement valider tous les comptes rendus par l'ensemble des délégués au début de chaque réunion.

Mme CARRERE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil syndical du 13 septembre.

M.FOURCADE prend la parole et souhaite que soit rajouté sa vive altercation avec M. CASTEROT relative au point 4, page 6.

Mme CARRERE exprime son désaccord, pour plusieurs raisons :

- Elle rappelle que les conseils et bureaux syndicaux ne sont pas enregistrés. Il est donc difficile de relater précisément les propos exacts des délégués.
- M. CASTEROT, absent ce soir, pris par d'autres obligations, n'a pas de droit de réponse.
- La sous-préfecture lui a indiqué que les comptes rendus de séance devaient rester factuels et que seul le PLVG pouvait en rédiger le contenu.

Par conséquent, dans un souci d'équité des débats, Mme CARRERE demande avis aux délégués présents ce soir.

Le débat est ouvert.

Pour Mme ARTIGALAS, le compte-rendu doit effectivement relater des faits et uniquement des faits. Il est vrai que le débat entre Messieurs CASTEROT et FOURCADE a été très vif démontrant de grandes difficultés d'entente entre leurs deux communes au sujet des inondations. C'est ce point qu'il faut rajouter sur le compte rendu du 13/09.

M.HEINTZ se rappelle bien de cette altercation et note que le ton est monté très vite. Il trouve cela regrettable. Il n'est jamais bon d'arriver à des extrémités de langage comme cela a été le cas car on s'éloigne du fond du problème.

M.FOURCADE tient à faire remarquer qu'il a su garder son calme face à cette situation très tendue.

M.GOSSET est d'accord pour inscrire quelques mots sur le débat très vif qui a opposé les deux maires mais la rédaction doit être celle des instances du PLVG.

Mme ARTIGALAS partage ces propos. Il faut prendre en compte le souhait de M. FOURCADE mais avec les mots du PLVG.

M.FOURCADE souhaite que la menace agressive soit retenue dans le texte qui sera inséré.

Pour clore le débat, Mme CARRERE propose la rédaction d'un insert qu'elle soumettra par mail cette semaine à l'ensemble des délégués. Elle demande aux délégués de leur faire remonter leurs remarques rapidement. Le contenu final sera validé lors du prochain conseil syndical.

L'assemblée approuve cette décision.

1. Décisions du Bureau et de la Présidente prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

Aucune.

2. BUDGET annexe du SPANC : décision modificative

Mme la Présidente expose au Conseil Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes. Cette modification est liée à la signature d'un nouvel accord-cadre avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne par le SPANC des Vallées des Gaves qui permet de financer 10 réhabilitations

d'assainissement non collectifs sur le territoire, à hauteur de 4 200€ par projet.

Madame la Présidente propose d'approuver la décision modificative suivante en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		RECETTES	DEPENSES
6742	Charges exceptionnelles - subvention d'équipement		42 000.00
748	Autres organismes publics	42 000.00	
TOTAL :		42 000.00	42 000.00

Les membres du Conseil Syndical décident unanimement de voter en dépenses et en recettes de fonctionnement les réajustements de crédits proposés ci-dessus.

3. Proposition de modifications des statuts du PLVG

Mme CARRERE propose la lecture des statuts modifiés du PLVG aux membres du Conseil (et en annexe). Ces statuts prennent en compte le transfert de la compétence GeMAPI au 1^{er} janvier 2017 et les évolutions de gouvernance impliquées par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Après cette lecture, le débat est ouvert.

M.PEREIRA propose que soit inséré à l'article 10 que le Président du Conseil de Développement qui sera élu, participe à titre consultatif au conseil syndical du PLVG.

Les membres du conseil syndical approuvent les statuts du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

Par conséquent, Mme CARRERE indique que ces statuts seront proposés à nos membres pour qu'ils les adoptent et que le transfert de la compétence soit effectif au 1^{er} janvier 2017.

4. PERSONNEL

►Création du poste de chargé du projet de recherche relatif à l'aménagement du lac des gaves

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, et dans son action 1-12 « Projet d'étude sur l'aménagement du Lac des Gaves », le Conseil Syndical du PLVG a validé le principe du recrutement d'une étudiante doctorante pour réaliser une thèse sur le sujet suivant : « *Evaluation de l'efficience probable d'un projet de restauration fonctionnelle et durable d'un cours d'eau* ».

Une première délibération en décembre 2015 avait permis le dépôt d'un dossier de demande auprès de l'Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) pour bénéficier d'un financement dans le cadre d'une CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche).

Le projet sera coordonné sur le plan académique par le Laboratoire Génie de Production de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT) en collaboration avec l'Institut des Mécaniques des Fluides de Toulouse (IMFT).

M.HEINTZ demande si cette personne est connue.

Mme CARRERE lui indique que la doctorante a été retenue par un jury d'enseignants chercheurs de l'ENI de Tarbes en mars 2016. Il s'agit de Rabab YASSINE, étudiante de grande qualité, engagée, volontaire, avec une très bonne connaissance du torrentiel et qui a travaillé pour EDF. Elle a débuté sa mission au 1^{er} octobre, en dehors de la CIFRE, dans le cadre d'un CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Aujourd'hui, la validation de notre demande de CIFRE par l'ANRT est en cours et bien engagée ; il est désormais possible de créer un poste pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2016. Le poste est financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'ANRT. La rémunération sera fixée en référence à la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux, et au régime indemnitaire en vigueur.

Les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la création d'un poste de chargé de projet de recherche relatif à l'aménagement du lac des Gaves à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2016 pour une durée de 3 ans (Contrat CIFRE).

► Mission Bois Forêt : Convention de partenariat pour le projet Pyc'N Bois (Pyrénées Centrales Energie Bois)

Madame la Présidente rappelle que le projet Pyc'N Bois a été retenu par le Ministère de l'Environnement et de l'Ademe (cette annonce a été faite lors du dernier conseil syndical - cf. compte-rendu). Désormais, il est nécessaire de mettre en place une animation mutualisée entre les trois PETR partenaires pour un démarrage d'opération en 2017.

Pour déterminer les modalités d'animation et de coordination du projet, les PETR ont décidé de formaliser leur partenariat au travers d'une convention tripartite, qui définit les éléments suivants :

- Le PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves est la structure porteuse du partenariat et recrute à ce titre l'agent chargé de l'animation et de la coordination
- Les trois partenaires s'engagent à financer de manière équitable la mise en œuvre du projet
- La gouvernance du projet repose sur un Comité de Pilotage et des groupes de travail thématiques

Le PETR Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves effectuera l'ensemble des dépenses afférentes à l'animation et à la coordination du projet.

Le budget prévisionnel de ce programme d'actions est de 200 000 € pour trois années de projet :

- Dépenses liées au personnel (animation, formation, communication) = 140 400 €
- Dépenses liées au fonctionnement (déplacements, communication, prestations externes, organisation de réunions) = 51 900 €
- Dépenses d'équipement = 2 200 €
- Charges connexes (frais de structure) = 5 500€

Ces dépenses sont financées à hauteur de 70% par l'ADEME dans le cadre de l'action 1 « Coordination et animation du projet ».

Le reste à charge sera partagé entre chaque PETR de la façon suivante :

- 10% pour le PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
- 10% pour le PETR Cœur de Bigorre
- 10% pour le PETR du Pays des Nestes.

Enfin, la convention est signée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2016.

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver le partenariat avec les trois PETR pour la mise en œuvre du projet Pyc'N Bois ainsi que son plan de financement.

► **Renouvellement du CDD du chargé de mission bois/forêt pour une durée de 3 ans**

Madame la Présidente rappelle que le contrat de travail du chargé de mission filière forêt-bois a été renouvelé en juillet pour quatre mois dans l'attente de la notification des crédits pour le financement de la mission relative à la Charte Forestière et de la réponse à l'appel à projet Dynamic Bois.

Suite à la réponse positive du projet Pyc'N Bois, le PLVG a été désigné comme la structure porteuse du projet, mis en œuvre sur trois ans, et est responsable de l'animation et la coordination sur le territoire des trois PETR.

Aussi, Madame la Présidente propose que les missions du chargé de mission forêt-bois soient réorientées pour porter cette animation-coordination pendant trois ans ; sachant que le financement du poste et des frais afférents à ce projet sont financés à 70% par l'ADEME. Les 30% restant sont partagés à parts égales entre les trois PETR.

En parallèle, le projet de rédaction de charte forestière sera mis en suspens et pourra faire l'objet d'une remise en route en fonction de l'avancement de Pyc'N Bois et de la volonté des élus et partenaires locaux.

Le Conseil Syndical décide d'autoriser Madame la Présidente à prendre les dispositions relatives au renouvellement du contrat du chargé de mission filière forêt-bois à compter du 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2019 ;

► **Lancement d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP)**

Madame la Présidente rappelle au conseil syndical que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le FNP de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Madame la Présidente propose au conseil syndical la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels. Elle sera très utile dans le cadre de la brigade verte.

Les membres du conseil syndical décident d'approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et décident de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

M.PEREIRA quitte l'assemblée à 21h20.

5. TOURISME : Refonte du site VTT Fédération Française de Cyclisme (FFC)

Mme la Présidente informe que le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves est le gestionnaire officiel depuis 2007, du site VTT FFC N°26, comprenant 73 itinéraires et 1180 km de circuits, répartis sur tout le territoire. Aujourd'hui, en vue de maintenir une offre de qualité, il est apparu nécessaire d'optimiser le site tout en garantissant la satisfaction des utilisateurs. Suite à la précédente délibération en date du 9/06/2015, autorisant Mme la Présidente à proposer aux collectivités une nouvelle offre de parcours, un diagnostic a donc été établi en concertation avec chaque collectivité compétente, listant la nouvelle offre de circuits. En vue de la réédition des outils de communication, il est nécessaire de conventionner avec les collectivités cet automne afin que les modifications de balisage soient effectuées dès cet automne.

L'objectif est de proposer à nos visiteurs et pratiquants une offre d'itinéraires qualitatifs, avec une sélection de circuits triés pour leurs intérêts et leur « bénéfice utilisateur ». Tous les circuits ont été passés en revue avec l'appui technique des représentants des clubs VTT, Pyrénissime Vélo Sport ou Lourdes VTT. Une réunion de travail a été organisée dans chaque collectivité. Certains itinéraires seront supprimés, d'autres fusionneront et enfin une nouvelle offre Enduro et VTT électrique sera proposée. Un rendu global est prévu auprès de l'ensemble des collectivités compétentes début novembre.

Mme ARTIGALAS demande qui est en charge du balisage et de l'entretien des sentiers.

Mme RAVELEAU lui indique que ce sont les communautés de communes qui confient cette mission aux clubs de vélos/VTT.

M.ARTIGUES souhaite savoir qui s'occupe du secteur de Lourdes.

Mme RAVELEAU l'informe que c'est le SIRPAL qui a en charge l'entretien du balisage qu'il confie chaque année à Lourdes VTT.

Les membres du conseil syndical décident d'autoriser Madame la Présidente à conventionner avec les collectivités compétentes sur la nouvelle offre de circuits du site VTT FFC N°26 ; et d'autoriser Madame la Présidente à conventionner à nouveau, et si nécessaire, avec la FFC pour la création et la modification des itinéraires du site VTT FFC.

6. Patrimoine en Balade

Madame la Présidente rappelle que le projet d'application Patrimoine en Balade est né dans le cadre de la mission culturelle du PLVG avec la volonté d'utiliser un outil numérique innovant pour découvrir le patrimoine méconnu, et notamment immatériel à travers la parole des habitants. Au-delà d'un audio-guide, il s'agit de découvrir le patrimoine et le territoire à travers la mémoire des habitants en apportant une touche artistique originale. Après une phase expérimentale en Vallée de Batsuguère ayant abouti à la création de 5 circuits et la mise en ligne officielle de l'application, le PLVG a lancé fin 2015 un appel à projets afin d'intégrer de nouveaux parcours à l'application. Cet appel à projet a rencontré un véritable succès avec 20 itinéraires retenus qui intégreront l'application d'ici début 2018.

Mme CARRERE invite les délégués à découvrir la nouvelle application de Luz-St-Sauveur, « D'un lavoir à l'autre ». A venir, dans quelques mois, les itinéraires de Lourdes et de Gavarnie.

M.HEINTZ demande quels sont les itinéraires de Lourdes.

Mme RAVELEAU indique qu'il s'agit de deux parcours, un sur le « Chemin de vie de Bernadette » et l'autre sur l'« Evocation de Lourdes au Moyen Age » ; un parcours est également en cours de création au Château.

Mme RAVELEAU indique, que dans le cadre de ses missions d'animation de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi et de la filière Cyclo, elle propose que le PLVG assure la maîtrise d'ouvrage de la création de 4 nouveaux itinéraires :

➤ 2 itinéraires typés RICE permettant de valoriser le patrimoine immatériel qu'est le ciel étoilé mais aussi de sensibiliser les visiteurs à cette ressource fragile. Il ne s'agira pas seulement de mettre en valeur le ciel mais toutes les activités, les hommes et la biodiversité qui sont en lien avec lui (bergers, daineurs, gardiens de refuges, accompagnateurs et guides, astronomes, spécialistes de la faune nocturne...)

Après analyse d'une quinzaine de sites propices à l'observation du ciel nocturne, deux ont été retenus en raison de l'activité astronomique qui s'y déroule régulièrement, de leur notoriété, de leur fréquentation été/hiver, de la possibilité d'y créer un circuit sans difficulté adapté au plus grand nombre : les sites nordiques du Hautacam et du Pont d'Espagne.

M.ABBADIE informe que le Syndicat Mixte du Hautacam a délibéré favorablement hier au soir sur ce projet.

Mme RAVELEAU indique qu'elle a aussi reçu l'aval de principe de Cauterets et d'Espace Cauterets pour le site du Pont d'Espagne.

M.HAURET-CLOS demande à Mme RAVELEAU si le projet porté par l'ONF et le RTM sur Cauterets pourrait s'insérer dans cette démarche. Mme RAVELEAU répond qu'elle a déjà rencontré la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Savin à ce sujet mais qu'il serait difficile de travailler conjointement car le contenu travaillé par les services de l'ONF et du RTM est beaucoup plus scientifique.

➤ 2 itinéraires typés Cyclo permettant de valoriser l'histoire du vélo dans nos vallées notamment au travers le Tour de France : le premier le long de la Voie Verte des Gaves et le second en lien avec la Route des Cols.

Madame la présidente précise que ce budget prévisionnel inclut :

- un poste de dépenses correspondant à l'actualisation de l'application (intégration charte graphique, modernisation du design et de l'ergonomie...) et à l'intégration de nouvelles fonctionnalités telles que : création d'une interface nuit, mode d'apparition aléatoire des circuits, interruption temporaire de circuits, intégration de la réalité augmentée 3D, prise de selfie ludique, statistiques de téléchargements par circuit...
- un poste de dépenses lié à la communication générale sur l'outil non réalisée à ce jour.

DEPENSES* (en €)	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
>>> Prestations externes informatique/logiciel : Evolution application	13.175 €	15.810 €	Aides publiques :		
>>> Prestations externes de conception et réalisation de support sonores :			Union Européenne (Leader)	19.866 €	42%
-Collectage sonore	10.000 €	10.000 €	Etat		
-Scénarisation	5.000 €	5.000 €	Département	6.622 €	14%
-Montage audio	4.000 €	4.000 €	Région		
-Apports artistiques	9.025 €	9.025 €	PNP	6.622 €	14%
>>> Prestations externes de conception et impression :de supports de communication :			Autres		
-Graphisme	3.800 €	4.560 €	Autofinancement :	14.190 €	30%
-Impression	2.000 €	2.400 €			
Frais cérémonie/réception	300 €	360 €			
TOTAL	47300 €	51.155 €		47300 €	100%

Les membres du conseil syndical décident d'approuver le plan de financement prévisionnel ; de solliciter les aides financières auprès du Parc national des Pyrénées, du Conseil Départemental et dans le cadre du programme Leader conformément au plan de financement présenté et d'autoriser Madame la Présidente à lancer les consultations et sélectionner les prestataires.

Mme ARTIGALAS interpelle M. SADER pour connaître les retours de leur projet en vallée de Batsurguère.

M.SADER indique que le projet marche bien et qu'il est nécessaire de prévoir une enveloppe financière annuelle pour la mise à jour de l'application. C'est indispensable pour que le projet perdure.

Mme RAVELEAU indique que la profusion de projets vise à proposer aux locaux et touristes une collection de parcours en Vallées des Gaves.

7. CULTURE

Mme CARRERE indique que dans le cadre de la poursuite de la dynamique culturelle et pour répondre aux attentes des acteurs culturels à l'échelle du GAL Plaines et Vallées de Bigorre, le PLVG a recruté en août 2016, en partenariat avec le PETR Cœur de Bigorre, une chargée de mission culture, Mme Karine PEIGNAUD. Mme CARRERE l'invite à se présenter.

Mme PEIGNAUD prend la parole. En mission depuis le 16 août dernier pour un CDD de quelques mois, à raison de 3 jours par semaine au PLVG, elle est chargée de mettre en œuvre le réseau culturel de territoire. Elle indique que son poste émane de la volonté des acteurs culturels qui ont besoin de se fédérer, d'échanger afin de mutualiser leurs actions et leur fonctionnement. Aujourd'hui, elle s'applique à être présente sur le terrain, à servir de médiateur entre les acteurs, qui ne se connaissent pas tous.

Mme CARRERE souhaite la bienvenue à Mme PEIGNAUD et invite les délégués à la faire connaître dans leurs collectivités ou auprès de leurs administrés.

8. TEPCV : projet de développement et de sensibilisation à l'écomobilité

Madame la Présidente rappelle que depuis plusieurs années, le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves souhaite développer un dispositif pour encourager l'éco-mobilité sur son territoire. Cette volonté a d'ailleurs été affichée par les élus du PLVG au travers de leur projet de territoire validé en juillet 2016 et qui constitue la feuille de route du PETR et des collectivités locales pour les 10 prochaines années.

Pour concrétiser cette volonté politique, l'équipe technique du PLVG s'est tournée notamment vers le Parc national des Pyrénées qui dans son plan Climat prévoit un volet mobilité avec l'objectif de proposer aux habitants des alternatives à l'autosolisme et de développer des solutions réalistes de mobilité pour les personnes isolées. Cet axe de travail commun a dès lors été inscrit dans la convention de partenariat signée en avril 2016 entre le PLVG et le Parc National.

Madame la Présidente rappelle que la question de la mobilité est particulièrement forte en montagne (relief, habitats dispersés, zones géographiquement isolées...). Dans ce contexte, les transports collectifs ou le vélo classique ne sont pas des réponses adaptées, et la voiture individuelle reste le mode de déplacement privilégié. L'enjeu social du coût du transport et de l'accès aux services, et l'impact environnemental lié aux émissions de gaz à effet de serre sont deux problématiques majeures auxquelles les élus du PLVG souhaitent répondre.

Madame la Présidente rappelle également que le PLVG a été labellisé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 12 mai 2016. Cet appel à projet vise à encourager les actions concrètes pouvant contribuer à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales, faciliter l'implantation de filières vertes, reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel. Elle fait remarquer qu'en tant que territoire TEPCV, une démarche du pays visant à développer l'éco mobilité pourrait être soutenue par l'Etat à hauteur de 80%.

Madame la présidente propose ensuite que le PLVG profite de cette opportunité financière pour développer des solutions alternatives aux pratiques existantes en définissant un programme d'actions concrètes que pourront mettre en œuvre les partenaires et collectivités locales. Pour cela, la stratégie envisagée comporte deux étapes :

- Améliorer la connaissance des besoins et habitudes de mobilité : identifier les flux de déplacements des habitants, les modes de transports utilisés et les changements d'habitudes qui peuvent être envisagés (hiver 2016 – été 2017) ; Réalisation d'un sondage auprès d'un large public (population active, travailleurs saisonniers, scolaires, personnes âgées, demandeurs d'emploi...) et diffusé selon plusieurs modes sur le territoire (enquête directe, formulaire papier, questionnaire numérique). Pour optimiser la réalisation de ce sondage et le traitement des données, le PLVG prévoit l'acquisition de tablettes numériques et d'un logiciel de traitement associé.

- Mobiliser les acteurs du territoire pour définir des solutions de mobilité alternative pour répondre aux besoins (automne 2017). Organisation d'un événementiel de lancement officiel de la démarche pour sensibiliser élus, grand public sur l'éco mobilité, augmenter le nombre de sondés et identifier la démarche sur le territoire. Cet événement pourrait avoir lieu lors de la semaine européenne du développement durable au printemps 2017.

Ce projet piloté par le PLVG et accompagné techniquement par le Parc national des Pyrénées permettrait de :

- Faire évoluer les habitudes des habitants grâce au développement de nouvelles offres

- Apporter un complément aux transports existants ou réadapter l'existant aux besoins effectifs
- Limiter la pollution, protéger la qualité de l'air et l'environnement, limiter les émissions de GES
- Réduire le budget transport des habitants, des travailleurs saisonniers ou demandeurs d'emploi et favoriser l'accès aux services
- Recréer du lien social grâce à des formes alternatives de transports (covoiturage, autopartage...)
- Favoriser le développement de démarches innovantes dans les territoires ruraux, et favoriser le lien urbain-rural (auto-stop sécurisé, vélos à assistance électrique, autopartage, intermodalité, transport à la demande...).

Madame la Présidente présente ensuite le budget prévisionnel de l'opération

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT		Montant HT	%
Outils pour réalisation et traitement des enquêtes	15.000 €			
Organisation événementiel ou actions de sensibilisation	10.000 €	Etat (TEPCV)	20.000 €	80%
Outils de communication	5.000 €			
TOTAL	25.000 €	TOTAL	25.000 €	100%

M. GRANDSIMON indique que le Plan Climat du Parc National des Pyrénées a été présenté le matin même au Conseil d'Administration du Parc et que le volet mobilité/déplacement a été présenté à cette occasion. Il fait savoir également que le Parc prête gracieusement aux habitants de la zone d'adhésion des vélos électriques sur simple demande auprès de la maison du PNP de Luz.

Les membres du Conseil Syndical décident d'approuver le partenariat technique avec le Parc national des Pyrénées ainsi le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus. De plus, ils autorisent à saisir l'Etat pour une aide de 80% dans le Cadre de TEPCV, à lancer les consultations et à sélectionner les prestataires.

9. GeMAPI

► Point d'avancement de la procédure de transfert de compétences

Mlle BEGUE présente le nouvel organigramme prévisionnel du PLVG au 01.01.2017. Deux changements à noter depuis la précédente validation en conseil le 19 juillet : le départ vers la nouvelle communauté de communes des Vallées des Gaves de M. HAMON Frédéric, actuel Directeur du SYMIHL, et Mme DARRE Josette, Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP). Par conséquent, M. FRYSOU, chargé de mission PAPI au PLVG sera responsable de la sous-direction « Prévention des Inondations » en lieu et place de M. HAMON. Il sera nécessaire de lancer un recrutement pour une nouvelle CIP.

En ce qui concerne le chantier d'insertion, le changement de structure porteuse passe ce jour en commission à la DIRECCTE. Mlle BEGUE tiendra les délégués informés.

Enfin, Mlle BEGUE présente, à l'aide d'un powerpoint, un prévisionnel du budget GeMAPI pour 2017 (en pièce jointe) qui sera consolidé plus tard.

Ce prévisionnel n'amène pas de remarques particulières, de la part de l'assemblée, sur le fond. Est fait remarquer par Mme CARRERE, en tant que Présidente du SYMIHL, et M. GRANDSIMON, en tant que Maire de Luz Saint-Sauveur, des difficultés de trésorerie auxquelles ils sont confrontés pour payer les entreprises chargées des travaux en rivièrre. Les subventions sont acquises mais l'Etat est très en retard pour leur versement. Pour pallier ces retards, les collectivités s'endettent en contractant des prêts relais. Mais les banques deviennent de plus en plus frileuses pour prêter et considèrent, parfois, les collectivités comme pouvant être en liquidation, alors qu'elles règlent leurs échéances.

Mme ROBIN RODRIGO indique qu'un tiers des 7 millions d'euros attendus en Vallées des Gaves seront versés en octobre.

M.FOURCADE trouve cette situation très critiquable. Les entreprises ont besoin d'être payées afin de verser les salaires de leurs employés. A contrario, les collectivités n'hésitent pas, parfois, à mettre des pénalités de retard aux entreprises.

M.GOSSET lui répond qu'il est difficile de trouver une solution et que les communes font de leur mieux pour ne pas pénaliser les entreprises.

A la connaissance de Mme CARRERE, très peu de collectivités appliquent des pénalités.

M.SADER quitte l'assemblée à 21h55.

► Prestations du chantier d'insertion aux communes en 2017

Mme CARRERE informe que dans le cadre du transfert du chantier d'insertion de la brigade verte en 2017, le PLVG souhaite proposer que les missions d'entretien, confiées à l'ACI par des communes, soient poursuivies afin de conserver une diversification de leurs activités.

Seront conservées les deux plus importantes prestations de collectivités, à savoir : la voie verte des gaves et le Conseil Départemental 65. En effet, ce dernier confie à l'ACI environ 40 000€/an de prestations pour entretenir les abords des routes, notamment. Cela permet au CD65, qui gère la prestation sociale du RSA, de faire travailler des personnes qui sortent momentanément du dispositif RSA.

De plus, Mme CARRERE propose d'accompagner les communes qui ont des besoins récurrents et permanents dans le recrutement de contrats aidés visant notamment l'accès à l'emploi des publics issus de l'ACI.

A ce jour, 3 communes du SIRPAL font appel très régulièrement à des heures de la brigade verte pour environ 19 000€/an de prestations. Mlle BEGUE souhaite proposer à ces communes de mutualiser un contrat aidé pour environ 5 000€, à diviser sur les 3 communes. Cela leur permettrait de faire des économies, de recruter une personne issue de l'ACI et, pour le PLVG, de libérer des heures de travail des agents de la brigade verte qui seront mobilisés sur le plan de gestion.

Si les 3 communes refusent cette proposition, elles ne seront pas mises de côté. Une autre solution sera proposée.

Les délégués du conseil syndical donnent un avis de principe sur cette proposition pour anticiper l'organisation en 2017.

10. Contrat de rivière : projet de valorisation des activités d'eaux vives sur le Gave de Pau

Madame la Présidente rappelle que les communautés de communes du Pays de Nay et du Pays de Lourdes ont engagé en 2015 une réflexion, en lien avec les communes de St Pé de Bigorre, Montaut et Lestelle-Bétharram ainsi que les comités départementaux de canoë-kayak 64 et 65, sur la faisabilité de parcours nautiques sur le Gave de Pau.

Ce projet s'inscrit dans un double cadre :

- le Contrat de rivière et plus spécialement l'action B4.2 « Améliorer la pratique des sports d'eaux vives et de loisirs » avec l'objectif de satisfaire les usagers de la rivière tout en préservant les milieux aquatiques,
- le développement d'une stratégie touristique sur l'axe du Gave de Pau (Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques) et aux activités de plein air (sports d'eau vives, pêche, cyclisme...).

Dans le cadre du Contrat de rivière, le SMDRA puis le PLVG s'est engagé depuis plus de 10 ans dans l'amélioration des pratiques des sports d'eaux-vives. Ainsi, le syndicat a mis en place une dizaine d'aires d'embarquement/débarquement de Villelongue à St Pé de Bigorre afin d'accompagner les activités d'eaux-vives tout en limitant leur impact sur le milieu naturel (abords sauvages au Gave). Par ailleurs, même si des améliorations restent encore à faire, de nombreuses centrales sont équipées de passes à canoë. Enfin, le PLVG et les collectivités porteuses des brigades vertes travaillent avec le Comité Départemental de Canoë Kayak et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations (DDCSPP) pour sécuriser au mieux la navigation (enlèvement d'obstacles dangereux).

Le projet de valorisation des activités d'eaux vives va dans la continuité de ce travail. Il vise à améliorer l'accessibilité et la navigation des activités d'eaux vives tout en préservant les milieux aquatiques et en développant une stratégie touristique liée au Gave et à son environnement.

Pour cela, il convient tout d'abord de réaliser une étude de faisabilité. L'objet de cette étude concerne l'identification et la définition des travaux d'aménagements utiles au développement des activités nautiques, à l'itinérance touristique et à la mise en tourisme du Gave de Pau. Cette étude sera menée en partenariat avec les collectivités situées en aval sur l'axe du Gave de Pau et notamment la Communauté de communes du Pays de Nay. Un groupement de commande pourra être mis en place pour assurer une cohérence d'étude sur l'ensemble du linéaire.

Le budget prévisionnel est de 30 000 euros HT financé à 70% par des fonds publics (Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et Europe) :

- Programme Leader 42% = 12 600€
- Fonds de Développement Touristique 28% = 8 400€
- Autofinancement 30% = 9 000€

M.BEAUCOUESTE indique que ce projet fait la une du journal de la Communauté de Communes du Pays de Nay du mois d'octobre sous le titre « Coopération Béarn Bigorre ». Il invite les délégués à consulter l'article.

Les membres du Conseil Syndical décident de valider la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'identification et la définition des travaux d'aménagements utiles au développement des activités nautiques, à l'itinérance touristique et à la mise en tourisme du Gave de Pau ; de valider le budget

prévisionnel de 30 000€ HT ; de lancer les consultations nécessaires pour faire appel à des prestataires pour la réalisation de l'étude.

11. Contrat Régional Unique : maquette 2016

La maquette de programmation 2016 du Contrat Régional Unique validée le 26 septembre lors du Comité de Pilotage stratégique et de suivi est présentée aux membres du PLVG (en annexe).

Pas de remarque de l'assemblée.

12. Contrat de Ruralité

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Syndical que lors du troisième Comité Interministériel des Ruralités du 20 mai 2016, Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, a annoncé la mise en place de "Contrats de ruralité".

Ce contrat de ruralité a vocation à rendre plus opérant les différents dispositifs et outils financiers de l'État, en les intégrant dans un même et unique contrat, partagé et porté prioritairement par les PETR.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie concerné, fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat est articulé autour de 6 axes : Accès aux services et aux soins, Revitalisation des bourgs centres, Attractivité du territoire, Transition écologique, Mobilités et Cohésion sociale.

Ces contrats de ruralité sont dotés d'une enveloppe de 216 millions d'euros de Fonds de soutien à l'investissement local pour l'année 2017, dont 20.4 millions pour la région Occitanie. Les Contrats de Ruralité seront signés pour 4 ans de 2017 à 2020.

Ces crédits ont vocation à financer des projets d'équipement de PETR et d'EPCI, et pourront également contribuer dans une limite de 10% aux dépenses d'ingénierie.

Le Pays porte depuis plusieurs générations les politiques contractuelles de l'Etat (anciens contrats de Pays), de la région et du département aujourd'hui au travers du Contrat Régional Unique et de l'Europe au travers du programme Leader. Ces stratégies et outils contractuels devront s'inscrire en cohérence avec le Contrat de Ruralité.

Il est proposé aux membres du Conseil de se porter candidat au portage d'un contrat de ruralité à l'échelle du PETR afin de mettre en œuvre notre projet de territoire validé en juillet 2016.

Dans un objectif de renforcement des territoires de projet, et de pertinence des moyens mis en œuvre, il est proposé d'élaborer ce Contrat à l'échelle du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

La cohérence et le lien entre ce Contrat et les outils mis en œuvre à l'échelle Plaines et Vallées de Bigorre avec le PETR Cœur de Bigorre seront maintenus grâce au travail d'ingénierie, de suivi et d'accompagnements des différents projets concernés.

Le PETR doit proposer pour ce contrat de ruralité un diagnostic de son territoire, des objectifs sur les thématiques prioritaires définies par l'Etat et un programme d'actions opérationnel. Pour cela, la Présidente propose de reprendre le projet de territoire et de le croiser avec les priorités de l'Etat.

Les modalités de pilotage et les partenaires du contrat devront également être déterminés : gouvernance, ingénierie et participation de la population et de la société civile. Sur cet aspect, les représentants au comité de pilotage seront désignés ultérieurement. Pour ce qui est de la participation de la population et de la société civile, la Présidente propose d'attendre la composition d'un Conseil de Développement une fois les nouvelles instances intercommunales installées en 2017.

Enfin, des projets doivent être proposés. Pour cela, un recensement à l'échelle du PLVG, auprès de toutes les collectivités territoriales et des partenaires locaux, va être mené rapidement.

L'équipe du PLVG mène actuellement les discussions avec les services de l'Etat et assiste aux différentes réunions de travail dans l'objectif d'aboutir à l'élaboration d'un contrat de ruralité pour une signature en cette fin d'année.

Mme CARRERE complète ses propos en indiquant que le Contrat de Ruralité peut apporter des crédits d'animation, intéressant pour financer l'ingénierie. Aucun contrat à ce jour n'a été signé. De plus, ces contrats sont proposés aussi pour palier la suppression des fonds européens Leader pour les communes rurales qui feront partie de la grande agglomération et qui pourraient se voir exclues de ces dispositifs.

Mme ARTIGALAS indique que ces contrats sont aussi proposés aux collectivités en milieu rural afin de soutenir les services publics.

Les membres du Comité Syndical décident de se porter candidat pour porter un Contrat de Ruralité 2017-2020 à l'échelle du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et de tout mettre en œuvre pour la réussite de ce projet.

M.HEINTZ souhaite avoir quelques informations sur l'EURO-RIOB qui se tiendra à Lourdes du 19 au 22 octobre et savoir si le PLVG y participe.

Mme CARRERE lui indique qu'elle participera à une table ronde vendredi matin. Toutes les informations sur cette manifestation sont sur la newsletter d'octobre du PLVG. Il est nécessaire de s'inscrire en ligne sur le site pour y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Monsieur Claude HEINTZ

